

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION

30 octobre 2019, 19 h

Salle AR-90

10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président Mme Francine Dubé, Vice-présidente M. Antoine Boucher Dr Benoit Dassylva M. Maxime Di Patria Mme Julie Duchaine Dre Renée Fugère, PDG et secrétaire Mme Lise Héroux Mme Marcelle Lajoie M. Grégoire Leclair Mme Véronique Lussier M. Serge Régnier M. Samsith So Mme Michèle Tourigny	Mme Christiane Asselin M. Jacques Gendron Mme Caroline Larue Dr Michael Mansour	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services Dre France Proulx, observatrice représentante de la Fondation Pinel Mme Carolle Brabant, invitée représentante suggérée par le comité des usagers
		POPULATION
		Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2019-061 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tenue ce jour tel que présenté.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2019 Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pour approbation.</p> <p>PROPOSITION CA-2019-062 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 11 septembre 2019 tel que rédigé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
<p>-----</p> <p><i>Il est décidé de traiter immédiatement les points 5, 6, 7, 8 et 9.1 avant le point 4.</i></p> <p>-----</p>	
4.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ INCLUANT LE RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉVISION ET DU MÉDECIN EXAMINATEUR Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, présente son rapport annuel 2018-2019 préalablement déposé et approuvé en septembre par les membres du C. A. Ce rapport annuel avait aussi fait l'objet d'une analyse par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Elle passe en revue les dossiers reçus, les plaintes reçues, la provenance des plaintes, les motifs de plainte, le comparatif des motifs</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>de plainte, les délais de traitement des plaintes, les niveaux de traitement des motifs de plaintes, le Protecteur du citoyen, les assistances, les consultations, les interventions, les recommandations, les recommandations du Protecteur du citoyen. Elle informe les membres du CA sur les plaintes médicales, les motifs de plaintes médicales, les délais de traitement des plaintes médicales, le niveau de traitement des plaintes médicales, la recommandation, les actions prises, ainsi que le travail du comité de révision et de l'absence de dossier traité de la part du comité de discipline. La commissaire aux plaintes donne les explications nécessaires aux questions posées lors de sa présentation.</p> <p>La présidente du comité de vigilance et de la qualité souligne l'excellent travail effectué par la commissaire. Elle fait mention de ses compétences indiscutables, son intérêt démontré et ses démarches accomplies pour la clientèle qui est d'ailleurs très satisfaite de son travail. La présidente du CVQ profite de sa présence pour lui adresser des remerciements au nom des membres.</p>
5.	<p>CONFIRMATION DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT</p> <p>Les membres ont reçu pour information copie d'une lettre adressée à M. André Brunelle provenant de la ministre de la Santé et des Services sociaux confirmant sa présidence au conseil d'administration de l'Institut pour un mandat débutant le 30 septembre 2019 pour une durée de trois ans. Des félicitations sont adressées au président.</p>
6.	<p>ÉLECTION VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>Les membres ont procédé à l'élection de la vice-présidence du conseil d'administration lors de la séance plénière. On rappelle que le mandat de la vice-présidente arrive à échéance en novembre 2019 et le règlement stipule que l'élection doit se dérouler à l'extérieur d'une séance régulière ou d'une séance spéciale. Le président du C. A. a appelé la mise en candidature et la candidature de Mme Francine Dubé a été proposée. Aucune autre candidature n'a été proposée par les administrateurs. Le président du C. A. a donc déclaré élue par acclamation et à l'unanimité, Mme Francine Dubé, vice-présidente au conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, à compter de ce jour pour une durée de deux ans. Des félicitations sont adressées à la vice-présidente.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-063</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME JULIE DUCHAINE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel nomme Madame Francine Dubé, vice-présidente du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel à compter de ce jour pour une durée de deux ans, soit jusqu'en novembre 2021.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
7.	<p data-bbox="338 233 1482 261">COMPOSITION DES COMITÉS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p data-bbox="338 269 1900 402">Selon le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration de l'Institut, à l'exception des membres d'office des comités, la durée du mandat d'un membre est d'un (1) an à partir de la date de sa nomination. Ce mandat est renouvelable. Les membres des comités restent en fonction, malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. Les membres des comités ont été nommés en octobre 2018 et doivent être renouvelés.</p> <p data-bbox="338 448 1900 509">Le renouvellement des comités a donc été discuté lors de la séance plénière et les nominations ci-dessous ont été acceptées pour les quatre sous-comités du conseil d'administration.</p> <p data-bbox="338 555 1171 583">La composition pour chacun des comités est déterminée comme suit :</p> <ul data-bbox="338 628 1900 1370" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="338 628 1900 727"> <p data-bbox="338 628 831 656">• Comité de gouvernance et d'éthique</p> <p data-bbox="386 662 1900 727">Ce comité est composé d'un minimum de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant et la présidente-directrice générale est membre d'office de ce comité.</p> <li data-bbox="338 773 1900 906"> <p data-bbox="338 773 659 800">• Comité de vérification</p> <p data-bbox="386 807 1900 906">Ce comité doit être composé d'un minimum de cinq (5) membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.</p> <li data-bbox="338 951 1900 1227"> <p data-bbox="338 951 814 979">• Comité de vigilance et de la qualité</p> <p data-bbox="386 985 1900 1227">Ce comité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le CA doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés pour siéger au sein du CA. La présidente du CVQ rappelle l'importance de trouver un usager pour combler le poste, car c'est un apport précieux pour l'Institut. On suggère que les médecins soient mis à contribution pour suggérer des usagers.</p> <li data-bbox="338 1273 1900 1370"> <p data-bbox="338 1273 785 1300">• Comité des ressources humaines</p> <p data-bbox="386 1307 1900 1370">Ce comité est facultatif et a été créé parce que plusieurs sujets relevant des ressources humaines étaient amenés lors des rencontres du comité de vérification et du conseil d'administration.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-064</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel désigne les membres ci-dessous énumérés au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de vérification, au comité de vigilance et de la qualité et au comité des ressources humaines pour l'année 2019-2020, à compter de ce jour, et ce, jusqu'à la séance régulière du conseil d'administration d'octobre 2020 ou, malgré l'expiration de leur mandat, doivent rester en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité de gouvernance et d'éthique <i>Les membres nommés sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Michèle Tourigny, présidente du comité de gouvernance et d'éthique • Mme Renée Fugère, présidente-directrice générale et membre d'office • M. André Brunelle • Mme Marcelle Lajoie • Mme Christiane Asselin • Mme Lise Héroux • Mme Véronique Lussier • Comité de vérification <i>Les membres nommés sont :</i> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jacques Gendron, président du comité de vérification • M. André Brunelle, membre d'office • M. Antoine Boucher • M. Maxime Di Patria • Mme Francine Dubé • M. Serge Régnier

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de vigilance et de la qualité Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • Mme Francine Dubé, présidente du comité de vigilance et de la qualité • Mme Renée Fugère, présidente-directrice générale et membre d'office • Me Gabrielle Alain-Noël, commissaire locale aux plaintes et à la qualité et membre d'office • Mme Carolle Brabant, invitée, représentante des usagers • Mme Marcelle Lajoie • Mme Caroline Larue • Comité des ressources humaines Les membres nommés sont : <ul style="list-style-type: none"> • M. Serge Régnier, président du comité des ressources humaines • M. André Brunelle • Mme Julie Duchaine • Mme Christiane Asselin • Mme Véronique Lussier • M. Samsith So <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP) 8.1. ÉTUDE DU STATUT DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE Le CMDP soumet au conseil d'administration une liste de résidents en psychiatrie susceptibles d'obtenir le statut de résidents en psychiatrie pour approbation.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-065 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAME LISE HÉROUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2019-028), accorde aux médecins ci-dessous mentionnés le statut de résident en psychiatrie pour la période indiquée :</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dre Katherine Raymond, résidente 5 qui fera son stage en expertise du 21 octobre 2019 au 10 février 2020 inclusivement. Elle sera avec différents superviseurs.</i> • <i>Dre Andrée-Anne Gagné, résidente 5 qui fera son stage en réadaptation avec le Dr Jean-Luc Dubreucq du 21 octobre 2019 au 12 janvier 2020 inclusivement.</i> • <i>Dr Lamin Abdulkarim, résident 4 qui fera son stage en expertise avec la Dre Chantale Bouchard du 13 janvier 2020 au 5 avril 2020 inclusivement.</i> • <i>Dre Julie Bérubé-Fortin, résidente 4 qui fera son stage en expertise avec la Dre Kim Bédard-Charette et la Dre France Proulx en carcéral, du 13 janvier 2020 au 5 avril 2020 inclusivement.</i> • <i>Dr Alexandre Hudon, résident 1 qui fera son stage en initiation à la recherche avec le Dr Alexandre Dumais du 10 février 2020 au 5 avril 2020 inclusivement.</i> • <i>Dre Ariane Piché-Jutras, résidente 6, qui fera son stage de surspécialité du 29 juillet 2019 au 26 juillet 2020 inclusivement (ces dates ont été corrigées)</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p>POLITIQUES ET PROCÉDURES</p> <p>9.1. POLITIQUE « FOUILLE DES PATIENTS MAJEURS, DU PERSONNEL ET DES VISITEURS ET DÉCLARATION DE TOUS LES OBJETS SAISIS/TROUVÉS À L'INSTITUT »</p> <p>La politique « Fouille des patients majeurs, du personnel et des visiteurs et déclaration de tous les objets saisis/trouvés à l'Institut » est déposée au C. A. pour approbation. Par cette politique, l'Institut a l'obligation légale, notamment, d'offrir des services de santé et des services sociaux adéquats sur les plans à la fois scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire, et ce, à l'endroit de tous les usagers qui les requièrent.</p> <p>On rapporte que cette politique avait fait l'objet d'une révision par la commissaire aux plaintes et la qualité des services, le Protecteur du citoyen, le comité de direction et le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-066</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, approuve la politique 1235-52-25 « Fouille des patients majeurs, du personnel et des visiteurs et déclaration de tous les objets saisis/trouvés à l'Institut ». De</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>plus, il est recommandé que la direction de l'Institut facilite l'appropriation par la révision périodique de cette politique.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>9.2. POLITIQUE « AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ »</p> <p>La politique « Amélioration de la qualité » est déposée au C. A. pour approbation. Le but de cette politique est d'orienter l'Institut vers une approche qui intègre la gestion des risques et l'amélioration de la qualité. Cette politique servira de document de base et respecte les suggestions émises par l'Agrément.</p> <p>On souligne que cette politique a fait l'objet d'une révision complète par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-067</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, approuve la politique 1235-50-03 « Amélioration de la qualité ».</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC</p> <p>Un rapport sur l'application de la politique visant à renforcer la lutte contre le tabagisme est soumis au C. A. pour approbation. En vertu de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme (Loi) adoptée en novembre 2015, tous les établissements de santé et de services sociaux ont l'obligation de se doter d'une politique de lutte contre le tabagisme visant la création d'environnements sans fumée. Cette politique avait donc été déposée au C. A. en septembre 2017.</p> <p>Outre l'obligation d'adopter cette politique, la Loi prévoit que la présidente-directrice générale de l'Institut doit tous les deux ans faire rapport au conseil d'administration sur l'application de cette politique et transmettre ce rapport au MSSS dans les 60 jours suivant son dépôt au conseil d'administration. La présidente-directrice générale rapporte les actions posées depuis la lutte sur le tabagisme et les représentations faites auprès du personnel pour respecter le périmètre sans fumée. Elle rapporte aussi qu'un comité étudie la mise en œuvre pour l'interdiction de fumée sur le terrain de l'Institut suggérée par une nouvelle loi et que cette interdiction sera en vigueur dès le printemps 2020.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-068 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, approuve le rapport présenté et autorise sa transmission au directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint au MSSS.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>AMENDEMENT À L'ENTENTE INTER-ÉTABLISSEMENT POUR L'ÉVALUATION ÉTHIQUE DES PROJETS DE RECHERCHE Un amendement à l'entente inter-établissement qui vise à prolonger de six mois l'entente en cours à partir du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 est déposé au C. A. pour adoption.</p> <p>On rappelle que le 12 septembre 2018 le conseil d'administration adoptait l'entente inter-établissement pour l'évaluation éthique des projets de recherche entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et l'Institut. Cette entente prenait effet le 1^{er} octobre 2018 pour une durée initiale de six mois. Ensuite, à la séance régulière du 11 septembre 2019, le C. A. adoptait un amendement pour prolonger de six mois l'entente initiale, soit du 1^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019. La valeur de la réalisation du mandat demeure identique à l'entente initiale, soit un montant de 27 500 \$ à déboursier pour la durée du contrat.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-069 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, adopte l'amendement à l'entente inter-établissement pour l'évaluation éthique des projets de recherche qui vise à prolonger de six mois l'entente en cours à partir du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
12.	<p>DEMANDE D'OCTROI ET DE RENOUELEMENT D'ATTESTATIONS DE RECHERCHE</p> <p>La directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire adresse au C. A. une demande d'octroi d'une attestation de recherche à une nouvelle chercheure régulière, demandes d'octrois d'une attestation de recherche pour deux chercheurs associés et renouvellement des attestations de quatre chercheurs associés de l'Institut.</p> <p>Les membres ont reçu copies de la lettre adressée au président du C. A. avec les lettres de motivation et curriculum vitae. Par ailleurs, la présidente-directrice générale mentionne que les curriculum vitae des personnes connues par les membres n'ont pas été acheminés dans un souci d'alléger la documentation et qu'ils sont disponibles sur demande.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-070</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055) autorise :</i></p> <p><i>La demande d'octroi d'une attestation de recherche à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Madame Jo-Annie Spearson Goulet, professeure au département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, en tant que professeure chercheure régulière ;</i> • <i>Madame Claire Nee, professeure au Département de psychologie et directrice du International Centre for Research in Forensic Psychology de l'Université de Portsmouth au Royaume-Uni en tant que professeure chercheure associée internationale ;</i> • <i>Madame Zarah Vernham, professeure au Département de psychologie de l'Université de Portsmouth, en tant professeure chercheure associée internationale.</i> <p><i>Le renouvellement d'octroi des attestations de recherche à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Mathieu Goyette ;</i> • <i>Madame Nathalie Fontaine ;</i> • <i>Monsieur Thierry Pham – Belgique ;</i> • <i>Madame Dominique Trottier ;</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Les attestations de recherche couvrent une période de trois ans, soit à compter du 30 octobre 2019, pour mesdames Spearson Goulet, Nee et Vernham et du 9 octobre 2019 au 8 octobre 2022 pour les chercheurs associés, étant entendu que ces personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations pourraient être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes concernées démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable. De plus, les chercheurs devront soumettre une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivant l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que l'octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes leurs activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
13.	<p>BILAN ET PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES</p> <p>Le document intitulé « Bilan et plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2020 » est déposé au C. A. pour approbation. Ce document fait référence à la préoccupation de l'Institut pour les conditions de santé individuelle handicapant la vie de ses patients et de son personnel. L'Institut offre des services en santé mentale à une clientèle particulière, atteinte d'une condition mentale sévère combinée à des comportements agressifs. Ce document comporte le bilan des mesures prises lors d'enjeux ou problématiques spécifiques</p> <p>Ce document de travail a fait l'objet d'une discussion par le comité des ressources humaines. On mentionne aussi que des travaux supplémentaires seront entrepris ultérieurement pour bonifier ce document et que la conseillère des RH responsable de ce dossier travaillera à l'élaboration d'un plan inclusif de la santé mentale.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-071 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO, APPUYÉ PAR MADAME JULIE DUCHAINE ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité des ressources humaines, approuve le document déposé et intitulé « Bilan et plan d'action à</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>l'égard des personnes handicapées ». Toutefois, par cette proposition, il est recommandé de produire éventuellement une nouvelle version de ce bilan et plan d'action qui ajoutera et élaborera une définition complète des handicaps reliés à la santé mentale.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
14.	<p>PLAN DE COMMUNICATION 2019-2020</p> <p>Le Service des ressources humaines et des communications dépose au C. A. le plan de communication général de l'Institut pour l'année 2019-2020. Ce document a fait l'objet de travaux des plus exhaustifs pour lesquels deux membres indépendants du C. A. y ont activement participé en soutien à la Direction. Ce document décrit le contexte, l'historique et les faits saillants. Il est suggéré d'inviter un employé du Département des ressources humaines pour présenter le plan de communication 2019-2020 lors de la séance plénière du 4 décembre prochain.</p>
15.	<p>VIGNETTE SITUATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES</p> <p>Les membres du C. A. ont reçu une copie de vignette situationnelle de la gestion intégrée des risques pour information. À la suggestion du comité de gouvernance et d'éthique, la table des matières du plan des mesures d'urgence a été annexée pour informer les membres des situations d'urgence auxquelles l'Institut peut être confronté. On rappelle que des vignettes situationnelles sont présentées au C. A. à la suite d'une recommandation d'Agrément. La présidente-directrice générale résume les formations reçues et rapporte une situation qui a demandé l'intervention diligente de l'équipe des mesures d'urgence. On suggère que les communications soient revues lors de ce genre d'événement pour mieux informer le personnel.</p>
16.	<p>HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2019</p> <p>Comme chaque année le conseil d'administration organise une journée à l'occasion des festivités de Noël. Les membres ont donc reçu à cet effet l'horaire du 4 décembre 2019 débutant avec le dîner de Noël des patients au gymnase, une visite de l'Institut et la séance publique d'information. On demande que la séance régulière du C. A. se tienne à 17 h plutôt qu'à 18 h précédée d'une séance plénière et d'un lunch.</p>
17.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>17.1 ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</p> <p>La représentante de la Fondation rapporte les mouvements occasionnés par des départs et arrivées au conseil d'administration de la Fondation et l'embauche d'une adjointe administrative à raison d'une journée par semaine. Elle mentionne que la Fondation a reçu une bourse du programme « Bell Cause pour la cause » de Bell Canada et qu'un projet pour un patient partenaire est présentement en processus. Aussi, la Fondation Pinel s'est vu remettre un don par la Fondation du Grand Montréal. Les activités de la Fondation Pinel sont donc toujours en cours.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>17.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p> <p>La présidente du CVQ énumère les points suivants traités lors des rencontres qui ont eu lieu les 9 et 18 octobre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique « Fouille des patients majeurs, du personnel et des visiteurs et déclaration de tous les objets saisis/trouvés à l’Institut ; • La politique « Amélioration de la qualité » ; • Le rapport de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services ; • Le rapport du gestionnaire de risques ; • Le tableau de garde en établissement. <p>17.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE</p> <p>La présidente du CGE énumère les points suivants traités lors de la rencontre du 9 octobre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan opérationnel an 4 dont les membres ont reçu copie et pour lequel une nouvelle visite de la salle de pilotage a été demandée dans le cadre du suivi des indicateurs ; • Outil d’évaluation du C. A. émis par le MSSS et les pistes d’amélioration provenant du sondage de l’Institut dont les membres ont reçu copie; • Communication pour connaître les projets pilotes et être informés des situations susceptibles de faire un titre ; • Avoir une formation sur la mission spécifique de l’Institut ; • Inviter annuellement les présidents des comités ou conseils de l’Institut ; • Revoir le rôle et responsabilités des membres du C. A. <p>17.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Le président du CRH énumère les points suivants traités lors de la rencontre du 28 octobre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan et plan d’action à l’égard des personnes handicapées; • Plan de communication général 2019-2020; • Suivi en lien avec les permis de pratique; • Démarche concernant le climat de travail sur une unité pour laquelle une amélioration a été observée et une stratégie a été élaborée pour diffuser les bonnes pratiques; • Indicateurs pour l’assurance-salaire et le temps supplémentaire qui est en diminution; • Réorganisation pour le projet de transformation; • Plan opérationnel qui permettra à la DSI-SM de se concentrer pleinement sur la transformation.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>17.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</p> <p>Un membre du comité de vérification énumère les points suivants traités lors de la rencontre du 28 octobre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation des modifications apportées au contrat des services professionnels pour corriger les ambiguïtés qui étaient présentes sur le libellé; • Dépôt de la période 6 de l'exercice financier qui confirme l'équilibre budgétaire; • Nature des dépenses des administrateurs.
18.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C. A.</p> <p>Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C. A.</p>
19.	<p>PROCHAINE RÉUNION</p> <p>La prochaine séance régulière du conseil d'administration est fixée au mercredi 4 décembre 2019 à 17 h à la salle AR-90 précédée de la séance publique à 15 h.</p>
20.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p><i>PROPOSITION CA-2019-072</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 21 h 38.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2019-10-30
Approuvé le 4 décembre 2019

(Original dûment autorisé)

Renée Fugère
Présidente-directrice générale et secrétaire